



Auberchicourt,  
Le 10 Août 2023

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

**N° 2023/136**

Le Maire d'Auberchicourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,  
Vu des travaux de rescelllement bouche d'égout au niveau du 1 rue des Saules par  
l'entreprise THEYS,

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons, et permettant la  
circulation des engins de l'entreprise,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie  
pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationnement au dit des travaux.

### **ARRETE**

**Article 1 :** La circulation sera restreinte au niveau du 1 rue des Saules à compter du 28 Août 2023, et ce, pendant 60 jours. Le stationnement interdit au niveau des travaux..

**Article 2 :** L'entreprise aura la charge de poser les panneaux adéquats, dans les rues au moment des travaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur des Ets Theys de Lesquin
- Monsieur le responsable de EVEOLE de Guesnain,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Srvce de communication de la ville,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

Le Maire  
Marie-Hélène LE ROY



Auberchicourt,  
Le 10 Août 2023

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

**N° 2023/137**

Le Maire d'Auberchicourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,  
Vu des travaux de réalisation étanchéité avec réfection cuvette au niveau du 4 rue des Rosiers par l'entreprise THEYS,  
Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons, et permettant la circulation des engins de l'entreprise,  
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationnement au dit des travaux.

### **ARRETE**

**Article 1 :** La circulation sera restreinte au niveau du 4 rue des Rosiers à compter du 28 Août 2023, et ce, pendant 60 jours. Le stationnement interdit au niveau des travaux..

**Article 2 :** L'entreprise aura la charge de poser les panneaux adéquats, dans les rues au moment des travaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur des Ets Theys de Lesquin
- Monsieur le responsable de EVEOLE de Guesnain,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Srvce de communication de la ville,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

Le Maire  
Marie-Hélène LEROY